

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et
jeunesse »

Conseil municipal du 16 décembre 2013
Séance du 26 novembre 2013

17 Association « La Faïencerie-théâtre de Creil » - subvention d'équipement

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
Mme PORAS
Mme BOUKHELIF
M. RIFI SAIDI
Mme PAMART
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BOUADDI
Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK
M. NACHITE
Mme RIFFAULT
M. VARLET
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

■ **Rapport de présentation :**

Madame Gallia BASMAISON, maire-adjointe, expose :

Afin de répondre aux nouvelles normes techniques et scéniques et de pouvoir remplacer le matériel vieillissant, l'association la Faïencerie-théâtre de Creil propose, en partenariat avec l'Etat, la région et la ville de Creil, un plan de renouvellement de matériel techniques et scéniques sur 3 ans d'un montant de 650 000€.

Pour soutenir l'association La Faïencerie-théâtre de Creil, il est proposé de verser une subvention d'équipement de 100 000 euros sur trois ans, à savoir 20 000 euros en 2013, 40 000 euros en 2014 et 40 000 euros en 2015.

Vous êtes appelés à voter.

20 DEC 2013
39
39
34

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et Jeunesse » en date du 26 novembre 2013,

Vu le projet de renouvellement du matériel pour répondre aux normes techniques et scéniques,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'octroi de la subvention d'équipement d'un montant de 100 000 euros à l'association « La Faïencerie-théâtre de Creil »,

Article 2 : d'approuver le versement de la subvention en trois fois, soit : 20 000 euros en 2013, 40 000 euros en 2014 et 40 000 euros en 2015.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 20421/313/1001/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le *19/12/13*

et publication ou notification le *19/12/13*

CREIL, le *19/12/13*.....

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

20 DEC. 2013